



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 12.06.2012

L'an deux mille douze et le dix huit juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents : Mrs BOUDES (excusé), RASKOPF, Mmes BONNÉ, CHAILLET, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, RAHOU.

N° 12/61

Secrétaire : Mr BALOUP.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Bénézech

**PARTICIPATION DE
LA COMMUNE DE
SAINT-JUERY AUX
FRAIS LIÉS AU FEU
D'ARTIFICE DU 13
JUILLET**

Les communes d'Arthès et de Saint-Juéry organisent conjointement les festivités du 13 juillet (Sabo en fête) qui comprennent notamment un feu d'artifice, un bal et animations diverses.

Ces manifestations se déroulant sur la commune d'Arthès le 13 juillet au soir, c'est cette dernière qui en règlera les frais. La commune de Saint-Juéry doit s'engager à participer à hauteur de 50 % au vu d'un état récapitulatif de l'ensemble des frais liés à ces festivités.

L'ensemble de ces frais est estimé à 15 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité

Une convention définissant les engagements de chaque commune sera signée par son représentant.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de participer à hauteur de 50 % aux frais liés à la fête du 13 juillet 2012.

AUTORISE le Maire à signer la convention à venir entre les deux communes.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2012.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 18 juillet 2012
Jacques LASSERRE
Maire